19 ans? Pourquoi?

Autor(en): **Exchaquet, Nicole-F.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **75 (1966)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-682829

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Etude des soins infirmiers

Dans le cadre toujours des efforts fournis par les milieux intéressés en premier chef au recrutement et à la formation de personnel hospitalier, l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés a émis le désir qu'une étude soit entreprise avec l'aide de l'Organisation mondiale de la Santé, afin de déterminer quel est, dans les circonstances actuelles, le type de personnel auxiliaire soignant le mieux adapté aux besoins de nos services hospitaliers.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans le numéro 7/1965 de notre Revue, la Croix-Rouge suisse a accordé son concours à cette enquête et demandé et obtenu l'aide d'un expert de l'OMS, par l'entremise du Service fédéral de l'hygiène publique.

Le soin de mener à bien cette étude qui s'étendra sur deux ans, a été confié à *Mlle Nicole Exchaquet, présidente de l'ASID* qui a quitté à cet effet, à fin octobre dernier, le poste d'infirmière-conseil qu'elle occupait au Service de la Santé publique du canton de Vaud. Elle sera secondée dans sa tâche par une spécialiste en matière de recherches, *Mme Maillart-Fry,* infirmière et Suissesse par mariage, dont les services sont mis à disposition par l'OMS.

Le bureau d'étude s'est installé à Berne, au Secrétariat central de l'ASID, où Mlle Exchaquet et Mme Maillart ont entrepris les travaux préliminaires de leur étude au début de novembre 1965.

En fait, l'ampleur de cette étude dépassera en définitive le cadre prévu initialement par l'ASID, puisqu'elle tiendra compte non seulement du champ d'activité du personnel auxiliaire soignant mais aussi de celui du personnel infirmier. Il est en effet prévu de dresser un inventaire complet des soins requis aujourd'hui par les malades de nos services hospitaliers; sur la base des résultats obtenus, l'on déterminera ensuite d'une façon plus claire, plus logique, plus satisfaisante que ce n'est le cas aujourd'hui, les tâches respectives du personnel infirmier diplômé et celles du personnel auxiliaire soignant. Puis il s'agira de s'assurer que les programmes respectifs de formation de ces deux catégories correspondent aux diverses tâches qui leur sont confiées. L'on espère arriver ainsi à une meilleure « économie », à une utilisation plus rationnelle du personnel soignant et à une collaboration plus harmonieuse et effective de ce personnel dans l'entourage de nos malades.

L'étude est placée sous le patronage d'une commission représentative des milieux préoccupés aujourd'hui de la pénurie du personnel soignant. Elle sera financée par la Croix-Rouge suisse, par le Service fédéral de l'hygiène publique et par l'ASID, l'OMS assurant les frais de l'expert. Cette étude en définitive vise à donner aux malades des soins complets prodigués par du personnel bien préparé, bien à sa place et satisfait dans la mesure du possible de son travail.

Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur ce sujet dans un prochain numéro de notre journal.

19 ans? Pourquoi?

La question, on le sait, est actuellement fort controversée tant dans les milieux professionnels intéressés que dans le public. Pourquoi, en effet, la Croix - Rouge suisse entend - elle maintenir à 19 ans l'âge d'entrée dans les écoles d'infirmières en soins généraux par elle reconnues, alors qu'il y a pénurie et pénurie alarmante de personnel soignant. Voici à ce propos le point de vue de l'ASID, l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés qui se prononce en faveur du maintien de l'âge de 19 ans pour l'admission aux écoles d'infirmières.

*

L'ASID, dans son ensemble, s'est prononcée sauf exceptions dûment motivées, en faveur du maintien de l'âge de 19 ans pour l'admission aux écoles d'infirmières.

Ceci pour les raisons suivantes:

— *La jeune élève est très vite mise en contact avec les malades et le milieu hospitalier; or, le personnel infirmier diplômé, actuellement trop peu nombreux, ne peut l'encadrer suffisamment ni la protéger contre les chocs de tous genres que lui réserve cette nouvelle expérience; il doit au contraire pouvoir très vite compter sur la collaboration de ces jeunes forces et leur faire confiance.*

— *Le malade, aujourd'hui n'a pas moins d'exigences qu'autrefois. Il demande de l'infirmière des soins de tous ordres, variés, compliqués, souvent douloureux, qui doivent être expliqués et donnés avec compréhension, tact, autorité. Elève ou diplômée, l'infirmière doit lui offrir un vis-à-vis d'« adulte » à qui il puisse confier ses angoisses, ses soucis familiaux, ses préoccupations morales et qui sache se faire l'interprête de ses désirs auprès de son entourage et du médecin. Il a besoin d'aide et de conseils sûrs pour retrouver progressivement son intégrité personnelle et son indépendance. Face à la mort, le malade et sa famille doivent compter sur le ferme appui moral et spirituel de l'infirmière.*

— *Le médecin, comme hier, compte sur l'infirmière pour collaborer au traitement médical, d'autant plus qu'il y a actuellement non seulement pénurie d'infirmières mais aussi de médecins. En outre, les traitements médicaux sont devenus plus complexes, plus techniques et scientifiques. C'est l'infirmière qui doit en assurer l'exécution et la continuité au chevet du malade; elle doit donc comprendre la portée de chacun de ses actes, face à la situation particulière de chaque malade, pour assurer la bonne marche du traitement et la sécurité du patient.*

Il est donc clair que, pour pouvoir répondre aux exigences et aux responsabilités de la profession, les élèves infirmières et infirmiers doivent non seulement avoir une scolarité de base plus poussée, mais aussi une maturité affective et psychologique suffisante.

Faire attendre les candidates jusqu'à 19 ans pour les admettre dans les écoles, c'est leur donner la possibilité de continuer leurs études, d'aller à l'étranger pour connaître d'autres conditions de vie et acquérir de l'indépendance. C'est leur permettre d'entrer dans la profession sur la base d'une décision mûrie et personnelle et non d'une « vocation-feu de paille ». C'est protéger les jeunes d'un faux aiguillage. C'est protéger les écoles d'infirmières, la profession elle - même, d'échecs, d'abandons, de fuites devant les responsabilités. C'est enfin et surtout offrir au malade une meilleure garantie de recevoir les soins efficaces et complets auxquels il a droit.

Nicole-F. Exchaquet
Présidente
Renée Spreyermann
Présidente
de la Commission d'éducation